

## POINT DE VUE

Session de printemps 2024  
Conseil national





## Table des matières

<b>Date</b>	<b>N°</b>	<b>Affaires</b>	<b>Page</b>
29 février 2024	20.433	Iv. pa. CEATE-N. Développer l'économie circulaire en Suisse	4
29 février 2024	23.055	Message sur l'État d'avancement et modification des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et nouvelle stratégie à long terme « Perspective Rail 2050 »	5
29 février 2024	23.021	OCF. Loi fédérale sur les entreprises de transport par route (LEnTR). Modification	6
5 mars 2024	22.314	Iv. ct. GE. Non au retrait de 3,5 pour cent de surfaces agricoles supplémentaires	7
		Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour	8
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées	9

### Impressum

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ  
Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8  
Téléphone 031 313 34 33 | Fax 031 313 34 35  
[info@alliance-environnement.ch](mailto:info@alliance-environnement.ch)  
[www.alliance-environnement.ch](http://www.alliance-environnement.ch)  
Rédaction: Dominik Beeler, Anne Briol Jung

**Traitement** 29 février 2024

[20.433](#)

**Iv. pa. CEATE-N. Développer l'économie circulaire en Suisse**

**Introduction**

La présente révision partielle intègre les principes de l'économie circulaire dans la loi sur la protection de l'environnement, par exemple par la prise en compte de l'impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie des produits (art. 10h) ou par la possibilité de fixer des exigences pour les produits et les emballages mis sur le marché en ce qui concerne leur durée de vie, leur réparabilité ou la disponibilité de pièces de rechange (art. 35i). Cette révision donne des impulsions importantes à l'économie circulaire, de sorte que les déchets et les atteintes à l'environnement seront minimisés à l'avenir.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement fait les recommandations suivantes concernant la LPE :

- Art. 10h al. 3 – Adoption de la majorité
- Art. 30b al. 2 lettre c – Adoption Minorité | Wismer Priska

**Argumentation**

**Art. 10h al. 3:**

Actuellement, il n'existe pas de 'déclarations de produits' européennes harmonisées, mais seulement une multitude de réglementations nationales. Il existe donc un risque que la Suisse renvoie à des modalités d'application peu claires. En revanche, la formulation de la majorité de la Commission, à savoir " normes reconnues au niveau international ", est claire et évite toute ambiguïté.

**Art. 30b al. 2 lettre c:**

Un rapport de 2019 commandé par le WWF estime que les êtres humains ingèrent en moyenne entre 0,1 et 5 grammes de plastique par semaine dans leurs aliments et boissons. En 2022, des microplastiques ont été détectés pour la première fois dans le sang humain et le lait maternel. En outre, la Recherche Agronomique Suisse exige que la teneur en matières étrangères dans le digestat et les engrais à base de compost soit encore réduite. Actuellement, il reste environ 160 tonnes de plastique par an dans les sols, qui pourraient se retrouver dans le corps humain. La minorité | Wismer Priska concernant l'article 30b, al. 2, let. c a déjà été adoptée par le Conseil national en mai et est en accord avec le principe du pollueur-payeur.

Si la minorité | n'est pas adoptée, l'Alliance-Environnement recommande de suivre la majorité de la Commission.

**Contact**

Greenpeace Suisse, Joëlle Hérin, [joelle.herin@greenpeace.org](mailto:joelle.herin@greenpeace.org), 079 256 32 65

**Traitement** 29 février 2024

[23.055](#)

**Message sur l'État d'avancement et modification des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et nouvelle stratégie à long terme « Perspective Rail 2050 »**

**Introduction**

Comme pour les routes nationales, les projets d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire sont définis par le Parlement. Les étapes d'aménagement 2025 et 2035 font l'objet de quelques modifications. En partie en raison d'interventions transmises par le Parlement. Il n'y a pas de minorités sur des projets importants tels que l'extension complète du tunnel de base du Lötschberg et la 3e voie entre Morges et Allaman. Le Parlement n'adopte pas la perspective Rail 2050.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter la minorité Imark et de suivre la commission sur tous les autres points où les propositions de la commission et du Conseil fédéral diffèrent.

**Argumentation**

La proposition de la majorité et du Conseil des Etats garantit que la Suisse romande ne sera pas touchée par une nette détérioration de l'horaire en 2035. Sans correction de la liste de projets, lors de la réalisation des projets des problèmes techniques surgiraient qui n'étaient pas prévisibles lors de la décision politique concernant la liste de projets 2025 il y a 10 ans (composition du tablier, extension de la gare de Lausanne).

**Contact**

ATE, Luc Leumann, [luc.leumann@verkehrsclub.ch](mailto:luc.leumann@verkehrsclub.ch), 079 705 06 58

**Traitement** 29 février 2024

[23.021](#)

**OCF. Loi fédérale sur les entreprises de transport par route (LEnTR). Modification**

**Introduction**

Le Conseil fédéral, le Conseil national et la majorité de la CTT-N veulent autoriser la collecte d'informations sur le nombre d'employés et les numéros d'immatriculation des véhicules dans la partie non publique du registre des entreprises de transport par route. Sans ces informations, l'échange d'informations avec les polices étrangères sur les entreprises de transport routier qui ne respectent pas les prescriptions, demandé par le Parlement, ne peut être que partiel.

**Recommandation**

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter la minorité Giezendanner.

**Argumentation**

En 2022, le Parlement a adopté la motion Storni [21.4580](#) (Amélioration de la sécurité routière grâce à l'échange d'informations. Permettre à la police suisse d'accéder à l'ERRU). Ce système informe la police sur les entreprises de transport routier qui, à plusieurs reprises, n'ont pas respecté les règles et ont ainsi porté atteinte à la sécurité routière et à la politique de transfert des marchandises. Par exemple, les véhicules sans tachygraphe, c'est-à-dire sans perception de la RPLP, le dumping social, le manque de formation des chauffeurs routiers, la violation systématique des prescriptions relatives aux temps de conduite et de repos ou les infractions aux prescriptions relatives aux marchandises dangereuses et au transport d'animaux. La barre est haute pour une évaluation négative. Pour le niveau "rouge", il faut par exemple, pour une entreprise de 10 chauffeurs, 30 infractions en un an concernant un tachygraphe qui ne fonctionne pas complètement.

**Contact**

ATE, Luc Leumann, [luc.leumann@verkehrsclub.ch](mailto:luc.leumann@verkehrsclub.ch), 079 705 06 58

<b>Traitement</b>	<b>5 mars 2024</b>
<a href="#">22.314</a>	<b>Iv. ct. GE. Non au retrait de 3,5 pour cent de surfaces agricoles supplémentaires</b>
<b>Introduction</b>	<p>L'exigence de 3,5 pour cent de surface de promotion de la biodiversité (SPB) dans les grandes cultures tient la promesse faite lors du débat sur les deux initiatives sur les pesticides au Parlement et est indispensable à la mise en œuvre de l'initiative parlementaire <a href="#">19.475</a> " Réduire les risques de l'utilisation des pesticides ". Diverses interventions ont été consacrées à ce sujet jusqu'à présent, toujours avec la décision de maintenir le principe d'une introduction de la mesure. En janvier 2024, l'OFAG a mis en consultation une mise en œuvre affaiblie suite à la demande du Parlement. Il serait très étrange que le Conseil national accepte cette initiative cantonale.</p>
<b>Recommandation</b>	<p>L'Alliance-Environnement recommande de rejeter l'initiative cantonale.</p>
<b>Argumentation</b>	<p>La biodiversité des cultures présente d'importants déficits. Les PER actuelles exigent une "part appropriée de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)". La part des SPB doit représenter au moins 7% de la surface agricole utile. La répartition des SPB est toutefois très inégale. Avec 3 771 ha, soit 1 % de la surface agricole, la part des éléments SPB dans les grandes cultures est encore très faible. Si l'on y ajoute l'élément de production autorisé "céréales en rangs larges", la part s'élève aujourd'hui à 2% des terres arables. C'est trop peu, comme le montrent diverses études scientifiques. Il faut remédier au déficit de biodiversité dans les zones de grandes cultures. Ces surfaces ne sont pas seulement précieuses pour la biodiversité, elles profitent également à la production de denrées alimentaires et de fourrage. Ces surfaces favorisent les insectes utiles et les pollinisateurs, qui sont extrêmement importants pour la lutte contre les ravageurs dans les cultures agricoles et pour la garantie à long terme de la pollinisation. Les dégâts aux cultures sont considérablement réduits. Grâce aux auxiliaires, l'utilisation de pesticides peut également être réduite, ce qui contribue non seulement à la protection de l'environnement, mais aussi à la réduction des coûts dans les exploitations.</p> <p>Dans le contexte de la sécurité alimentaire, il n'est pas possible d'affirmer qu'une part minimale de 3,5% de surfaces de biodiversité dans les zones de grandes cultures entraînera une réduction du taux d'auto-provisionnement. Au contraire, la conservation à long terme de la biodiversité est une condition indispensable à la production de denrées alimentaires.</p>
<b>Contact</b>	Pro Natura, Marcel Liner, <a href="mailto:marcel.liner@pronatura.ch">marcel.liner@pronatura.ch</a> , 061 317 92 40

**Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour**

---

[23.3435](#) Mo. Stark. L'Isos doit guider le développement de l'urbanisation et de la densification, mais sans l'entraver **Rejeter**

---

[23.4334](#) Po. CEATE-N. Redistribuer la taxe sur le CO2 directement aux ménages **Accepter**

---



**Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées**

**Initiatives parlementaires 1ère phase**

<a href="#">23.409</a>	Iv.pa. (Fischer Roland) Bertschy. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques	Accepter
<a href="#">23.410</a>	Iv.pa. Klopfenstein Broggini. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques	Accepter
<a href="#">23.411</a>	Iv.pa. Badran Jacqueline. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques	Accepter
<a href="#">23.412</a>	Iv.pa. (Landolt) Müller - Altermatt. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques	Accepter
<a href="#">23.413</a>	Iv.pa. (Studer) Gugger. Banque nationale suisse. Une politique monétaire stable grâce à la prise en compte des risques climatiques	Accepter

**Objets parlementaires du DFI**

<a href="#">22.3188</a>	Mo. Munz. Émettre des recommandations nutritionnelles pour encourager une consommation de viande modérée ainsi qu'une production durable, régionale et respectueuse de l'animal	Accepter
<a href="#">22.3302</a>	Mo. (Schneider Meret) Kälin. Pour des données transparentes sur les prescriptions d'antibiotiques pour les animaux de rente	Accepter

**Objets parlementaires du DETEC**

<a href="#">23.3717</a>	Mo. Burgherr. Transformation des bâtiments agricoles. Accroître la marge de manœuvre	Rejeter
<a href="#">22.3094</a>	Po. (Pointet) Mettler. Combien d'oiseaux tués par des activités humaines en Suisse?	Accepter
<a href="#">22.3130</a>	Po. Fraktion M-E. Future politique énergétique. Prendre en compte les crises dans les scénarios de référence	Accepter
<a href="#">22.3150</a>	Mo. Nussbaumer. Transformer le concept relatif à des centrales à gaz destinées à couvrir les charges de pointe en concept de "producteur qualifié"	Rejeter
<a href="#">22.3159</a>	Po. Storni Nouveau rapport sur les scénarios de développement de la production d'électricité en Europe ou actualisation du rapport de 2017	Rejeter
<a href="#">22.3165</a>	Po. Vincenz. Utilisation de groupes électrogènes de secours en cas de pénurie d'électricité	Accepter
<a href="#">22.3173</a>	Mo. (Schlöpfer) Rügger. Installations photovoltaïques et hydrauliques. Abolir le droit de recours des associations	Rejeter
<a href="#">22.3207</a>	Mo. Portmann. Sécurité de l'approvisionnement énergétique. Peut-on conclure un accord avec l'Allemagne et la Norvège?	Rejeter

<a href="#">22.3222</a>	Po. Feller. Gaz à effet de serre en Suisse. Pour un bilan annuel plus rapide	Accepter
<a href="#">23.3717</a>	Mo. Burgherr. Transformation des bâtiments agricoles. Accroître la marge de manœuvre	Rejeter
<a href="#">22.3285</a>	Mo. Clivaz Christophe. Pas de centrales à gaz de réserve pour sécuriser l'ap-provisionnement en électricité	Accepter
<a href="#">22.3344</a>	Mo. (Egger Kurt) Schlatter. Remplacer les chauffages électriques à résis-tance	Accepter
<a href="#">22.3430</a>	Mo. Klopfenstein Broggini. Sobriété et efficience. Programme d'impulsion pour les économies d'énergie	Accepter
<a href="#">22.3444</a>	Mo. Munz. Plan d'action destiné à réduire et à prévenir la présence de mi-croplastiques dans les eaux	Accepter
<a href="#">22.3477</a>	Mo. (Regazzi) Roduit. Dégâts causés par le loup en Suisse. Moins de bureau-cratie et plus d'ef-ficacité	Rejeter
<a href="#">22.3478</a>	Mo. (Regazzi) Roduit. Créer les bases légales qui permettront aux cantons de constituer des zones "zéro loup"	Rejeter
<a href="#">22.3495</a>	Mo. Töngi. Rendre les économies d'énergie plus attrayantes. Pour un dé-compte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude	Accepter
<a href="#">22.3526</a>	Mo. Marchesi. Gestion du loup. Réviser la loi sur la chasse pour mettre fin au cauchemar des éleveurs de montagne	Rejeter
<a href="#">22.3544</a>	Mo. Fraktion V. Ramener la taxe sur le CO2 à son niveau de 2021	Rejeter
<a href="#">22.3545</a>	Mo. Fraktion V. Réduction des émissions de CO2. Adaptation des droits d'émission attribués à titre gratuit (Seqe)	Rejeter
<a href="#">22.3580</a>	Po. Arslan. La Suisse est-elle "Fit for 55"? Comparaison des politiques clima-tiques suisse et européenne	Accepter
<a href="#">22.3586</a>	Mo. Walder. La Suisse doit participer à l'alliance européenne pour l'indus-trie solaire	Accepter
<a href="#">22.3621</a>	Po. Hess Erich. Instaurer les conditions nécessaires à la construction de nouvelles centrales nucléaires	Rejeter
<a href="#">22.3645</a>	Mo. (Prezioso) Mahaim. Pas de transition écologique sans planification	Accepter
<a href="#">22.3668</a>	Mo. Brenzikofer. Fonds d'adaptation climatique. Davantage de vert et de bleu que de gris	Accepter
<a href="#">22.3722</a>	Po. Fivaz Fabien. Pour une meilleure cohérence entre les plans climats cantonaux	Accepter
<a href="#">22.3753</a>	Po. Ryser. Verdir et rafraîchir, plutôt que bétonner et suffoquer	Accepter
<a href="#">22.3764</a>	Mo. Glättli. Créer un "droit à la libre utilisation" pour permettre une utiliza-tion durable des appareils électroniques	Accepter
<a href="#">22.3766</a>	Po. Bendahan. Promouvoir les techniques issues de l'économie comporte-mentale et les "nudges" pour réduire la consommation d'énergie	Accepter
<a href="#">22.3770</a>	Mo. Quadri. Loup. Un changement de cap radical s'impose d'urgence	Rejeter

<a href="#">22.3790</a>	Po. (Schneider Schüttel) Munz. Les "produits chimiques éternels", notamment le trifluoroacétate, ne sont pas inoffensifs pour la santé. Quelles conséquences faut-il en-tirer?	Accepter
<a href="#">22.3814</a>	Po. Suter. Poussières fines issues de l'usure des véhicules et des routes. Etat des lieux de la nécessité de légiférer	Accepter
<a href="#">22.3820</a>	Mo. Glättli. Mesures de lutte contre les microplastiques issus de textiles. Accords sectoriels	Accepter
<a href="#">22.3899</a>	Mo. Fraktion RL. Production d'électricité issue d'énergies renouvelables. Mettre en oeuvre de manière immédiate et contraignante des projets d'installations en suspens	Rejeter
<a href="#">22.3944</a>	Po. (Binder) Meier Andreas. Mieux remplir les bassins d'accumulation pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement (22.3944)	Annehmen
<a href="#">22.3971</a>	Po. Schaffner. Promouvoir la consommation du méthanol comme carburant	Rejeter
<a href="#">22.3981</a>	Mo. (Imboden) Prelicz-Huber. Appliquer le principe du pollueur-payeur. Introduire une taxe progressive sur le CO2!	Accepter
<a href="#">22.3985</a>	Mo. Klopfenstein Broggini. Taxe sur le CO2. L'équilibre entre propriétaires d'immeubles et locataires	Accepter
<a href="#">22.3986</a>	Po. Klopfenstein Broggini. Economie d'énergie grâce à l'optimisation des chauffages	Accepter
<a href="#">22.4001</a>	Mo. (Romano) Fonio. Gaz. Accord de solidarité entre la Suisse et l'Italie	Rejeter
<b>Objets parlementaires du DFF</b>		
<a href="#">23.3460</a>	Mo. Ryser. Lier garanties d'Etat pour les banques et durabilité	Accepter
<a href="#">23.3475</a>	Mo. Fraktion G. Des aides publiques en accord avec les objectifs de développement durable de la Suisse	Accepter
<a href="#">23.3476</a>	Mo. Fraktion G. Prendre en compte les risques liés au climat et à la biodiversité dans les prescriptions relatives aux capitaux propres	Accepter
<a href="#">23.3783</a>	Mo. Schaffner. Taxation des combustibles et carburants en fonction de leur teneur énergétique	Rejeter
<a href="#">23.4097</a>	Mo. (Matter Michel) Gredig. Un cadre normatif pour la finance durable	Accepter
<b>Objets parlementaires du DEFR</b>		
<a href="#">22.3765</a>	Po. Glättli. A quelles conditions une réduction du temps de travail pourrait-elle contribuer à protéger le climat et à favoriser la justice sociale?	Accepter
<a href="#">22.3788</a>	Mo. Clivaz Christophe. Utiliser la subvention fédérale accordée à Suisse Tourisme exclusivement pour la promotion du tourisme suisse sur le marché domestique	Accepter
<a href="#">22.3819</a>	Mo. (Grin) Nicolet. Supprimer la nouvelle mesure des 3,5 pour cent de surface de promotion de la biodiversité sur les terres ouvertes	Rejeter

<a href="#">22.3954</a>	Mo. Fraktion RL. Annualiser les horaires de travail. Une mesure concrète pour économiser l'énergie	<b>Rejeter</b>
<a href="#">22.3974</a>	Mo. (Hurni) Docourt. Pour l'interdiction du gyrobroyage en Suisse	<b>Accepter</b>
<a href="#">22.4109</a>	Po. Baumann. Protéger la création de valeur ajoutée agricole. Stop à la promotion de viande bon marché!	<b>Accepter</b>
<a href="#">22.4168</a>	Po. Bulliard. Approvisionnement en eau pour l'agriculture de montagne et l'économie alpestre	<b>Rejeter</b>
<a href="#">22.4198</a>	Po. Amoos. Rapport sur l'indemnité en cas d'intempéries au regard des changements climatiques	<b>Accepter</b>
<a href="#">22.4354</a>	Mo. Klopfenstein Broggin. Des statistiques apicoles exhaustives sur les abeilles pour mieux les protéger	<b>Accepter</b>
<a href="#">22.4567</a>	Mo. Strupler. Mise en œuvre judicieuse de l'exigence supplémentaire concernant les 3,5 pour cent de surfaces de promotion de la biodiversité sur terres assolées	<b>Rejeter</b>
<a href="#">22.4569</a>	Mo. Strupler. Prise en compte des prairies et haies de qualité II dans les 3,5 pour cent de SPB supplémentaires sur les terres ouvertes	<b>Rejeter</b>
<a href="#">22.4589</a>	Mo. Storni. Modifier la loi sur l'approvisionnement du pays en vue d'obliger les exploitants de centrales hydroélectriques à accumulation à constituer une réserve	<b>Accepter</b>
<a href="#">23.3309</a>	Mo. Gafner. Sécurité alimentaire. Maintien des espaces verts sur les terrains en pent	<b>Rejeter</b>
<a href="#">23.3354</a>	Po. Girod. Mieux mesurer l'impact environnemental et social de nos entreprises à l'étranger	<b>Accepter</b>
<a href="#">23.3687</a>	Mo. Haab. Reporter d'un an l'exigence de 3,5 pour cent de surfaces de promotion de la biodiversité dans les grandes cultures	<b>Rejeter</b>
<a href="#">23.3917</a>	Po. Bregy. Contribuer à la sécurité alimentaire en renforçant l'irrigation	<b>Rejeter</b>
<a href="#">23.3921</a>	Mo. Glättli. Hausse des prix de l'énergie. Supprimer les mauvaises incitations pour les propriétaires	<b>Accepter</b>

## ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

### Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres six grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8  
T 031 313 34 33, [info@alliance-environnement.ch](mailto:info@alliance-environnement.ch)

### Membres

#### **BirdLife Suisse**

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich  
T 044 457 70 20  
[www.birdlife.ch](http://www.birdlife.ch)

#### **Fondation suisse de l'énergie**

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich  
T 044 275 21 21  
[www.energiestiftung.ch](http://www.energiestiftung.ch)

#### **Greenpeace**

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich  
T 044 447 41 41  
[www.greenpeace.ch](http://www.greenpeace.ch)

#### **Pro Natura**

Pro Natura, case postale, 4018 Basel  
T 061 317 91 91  
[www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch)

#### **VCS / ATE**

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern  
T 031 328 58 58  
[www.vcs-ate.ch](http://www.vcs-ate.ch)

#### **WWF**

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne  
T 021 966 73 73  
[www.wwf.ch](http://www.wwf.ch)

### Partenaires

#### **Initiative des Alpes**

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR  
T 041 870 97 81  
[www.alpeninitiative.ch](http://www.alpeninitiative.ch)

#### **Amis de la Nature Suisse**

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern  
T 031 306 67 67  
[www.amisdelanature.ch](http://www.amisdelanature.ch)

### Ecorating

L'Alliance-Environnement analyse régulièrement les votes des parlementaires pour évaluer leur sensibilité environnementale, voir [www.ecorating.ch](http://www.ecorating.ch). Les objets traités dans le "Point de vue" constituent la base de cette analyse.